



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	4
1. Lutter contre la délinquance	4
2. Renforcer la sécurité routière	6
3. Prévenir les risques naturels et technologiques	7
4. Garantir la sécurité alimentaire et sanitaire	10
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	14
1. Protéger et restaurer les milieux naturels	14
2. Appuyer la structuration du territoire et l'action des collectivités territoriales	18
3. Favoriser le développement économique	23
PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE	27
1. Agir contre la précarité	27
2. Permettre un meilleur accès au logement	31
3. Promouvoir l'éducation, le sport et la vie associative	34
4. Protéger la santé	37
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER	40
1. Moderniser la relation avec l'utilisateur	40
2. Poursuivre la réorganisation des services de l'État	44

PRÉFACE

Répondant à une obligation légale mais aussi en partageant avec l'assemblée départementale le plaisir d'un moment d'échange, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel d'activité des services de l'État. Je rappelle à cet égard les termes l'article 3121-26 du code général des collectivités territoriales, qui dispose « *chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département. Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'État* ».

Tel est l'objet de ce document qui retrace une année d'activité, particulièrement dense.

L'année 2012 aura en effet été marquée par ce temps fort dans la vie démocratique du pays que sont les élections présidentielles et législatives. Leur organisation aura mobilisé les services de la Préfecture et des sous-préfectures afin de garantir, en lien avec les maires agissant en leur qualité d'agents de l'État, le bon déroulement des scrutins.

Au delà de cet événement d'importance, les services de l'État se sont attachés à assurer, tout au long de l'année, l'ensemble de leurs missions régaliennes et à mettre en œuvre, avec neutralité et loyauté, les politiques publiques gouvernementales, dans un contexte économique et social très difficile.

L'intensité de la crise que nous traversons rend l'action des services de l'État d'autant plus indispensable que les attentes de nos concitoyens, notamment s'agissant des plus modestes, sont fortes. Il en est de même des acteurs économiques et sociaux et des élus locaux qui, dans leur action quotidienne, peuvent avoir besoin d'un appui de l'État.

Dans ce cadre, l'implication des agents de l'État servant à la préfecture, dans les sous-préfectures, dans les services déconcentrés ou les opérateurs publics, est à souligner.

La présentation de ce rapport annuel d'activité devant l'assemblée départementale, me donne aussi l'occasion de rendre hommage au professionnalisme et à l'engagement des fonctionnaires et agents publics pour la qualité de leur travail, effectué dans un contexte budgétairement très contraint.

Leurs missions et les résultats obtenus vous sont présentés autour de quatre grands thèmes :

- assurer la sécurité des citoyens
- promouvoir le développement durable du territoire
- préserver la cohésion sociale
- améliorer l'efficacité de l'action de l'État et la qualité du service à l'usager

Je vous invite à en prendre connaissance, en vous souhaitant une bonne lecture.

Pierre-André Durand
Préfet de la Drôme

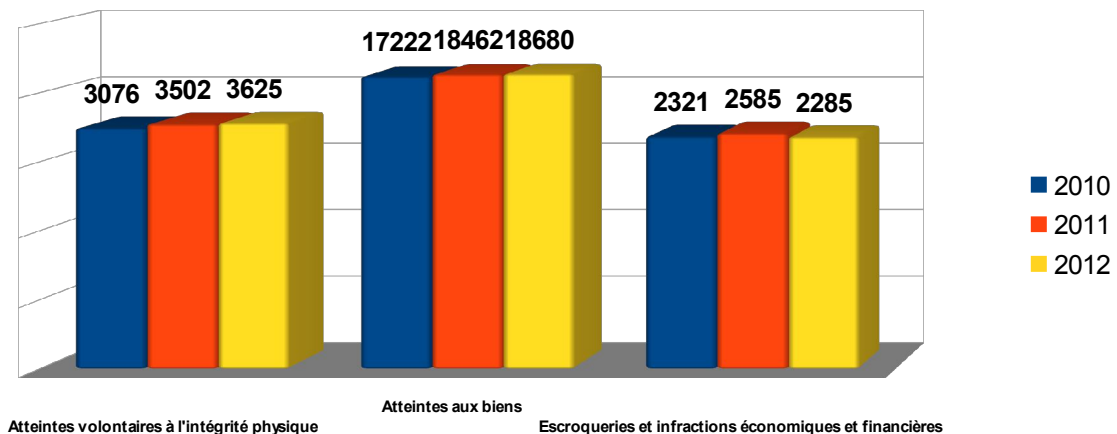


ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

1. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

Après une année 2011 marquée par une évolution défavorable des trois principaux agrégats (atteintes à l'intégrité physique, atteinte aux biens, escroqueries et infractions économiques et financières), la délinquance a été globalement contenue en 2012 grâce à la mobilisation des services de police et de gendarmerie, même si une différence est observée selon la nature des groupes d'infractions en fonction des zones de compétence territoriale des forces de sécurité intérieure.

Evolution de la délinquance selon la nature des groupes d'infractions



Les **cambrjolages** demeurent un point de vigilance dans le département : avec 4 203 faits en 2012 contre 4 142 en 2011, ils connaissent une légère augmentation (+1,47 %). Si on relève une baisse des cambriolages des locaux industriels et commerciaux, fruit de toutes les mesures développées en faveur notamment de la protection de ces infrastructures grâce à l'action des référents sûreté de la police nationale et de la gendarmerie, les cambriolages des habitations principales ont augmenté de 4,16 % (+de 8,5 % au plan national).

Les mineurs auteurs représentent 34% des délinquants du département, contre 20 % au plan national.

L'Etat a au cours de l'année 2012 pris des mesures de lutte contre la délinquance :

- **une montée en puissance des travaux du comité opérationnel départemental de lutte contre la fraude (CODAF) : 53 contrôles ont été menés en 2012 pour un montant de fraudes constatées de 630 000€. Il convient de souligner un meilleur ciblage des contrôles puisque 68 % se sont soldées par un résultat positif en 2012 (60 % en 2011) ;**

- **le dispositif « participation citoyenne »**, déjà bien implanté en Drôme, se poursuit. Il est fortement encouragé auprès des maires. En 2012, cinq dispositifs ont été déployés en zone gendarmerie et ont démontré leur pertinence opérationnelle puisque 40 % des atteintes aux biens ont pu être solutionnées, grâce à ces mesures, sur les territoires des communes concernées.
- **la poursuite de l'équipement des communes en dispositifs de vidéoprotection** : en 2012, 179 964€ ont été attribués au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le développement de la vidéoprotection aux villes de Pierrelatte, Nyons, Saint-Paul-Trois-Châteaux, La Garde Adhémar ;
- **la consolidation du fonctionnement des groupes d'enquête et de lutte contre les cambriolages (GELAC) de la gendarmerie nationale** : les deux GELAC Nord et Sud permettent désormais de prendre en compte des phénomènes sériels très souvent en rapport avec la délinquance itinérante. Le bilan de leur action s'établit comme suit : 202 procédures initiées, 281 faits résolus et 132 personnes mises en cause ;
- **le renforcement de la coopération et de la coordination de la lutte anti-cambriolages des unités de gendarmerie et des services de police**, par la réactivation de la « Cellule Anti Cambriolages » (CAC) chargée de fluidifier l'échange de renseignements entre forces de l'ordre.
- **le développement de la police technique et scientifique** : mise en place d'une plate-forme cellule d'investigations criminelles (CIC) au sein de la gendarmerie et poursuite de la formation de techniciens de proximité auprès de chaque brigade de gendarmerie
- **le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)** hors vidéoprotection, l'Etat soutient des actions de prévention au profit des collectivités locales et des associations. Les aides apportées en 2012 se sont élevées à 135 000 €, et ont concerné les 3 thèmes prioritaires qui avaient été déterminées dans l'appel à projet: la prévention de la délinquance des mineurs et jeunes adultes, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et l'aide aux victimes. Ce sont ainsi 7 collectivités locales (urbaines ou bourg-centres), et 6 associations, principalement ayant un champ d'action départemental, qui ont bénéficié d'une subvention.

La création d'une zone de sécurité prioritaire

Le quartier du Plan à Valence, déjà classé en zone urbaine sensible (ZUS), a été retenu pour être classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP). Cette nouvelle démarche de lutte contre la délinquance, qui ne se résume pas simplement à la mise en œuvre d'une stratégie de police, englobe un volet partenarial devant mobiliser l'ensemble des acteurs engagés sur le territoire, qu'il s'agisse de la ville, des associations, des bailleurs, de la régie de transport. C'est la raison pour laquelle deux instances de coordination, d'une part, des forces de sécurité intérieure et, d'autre part, du partenariat seront créées.

2. RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2012, il est constaté une diminution de la mortalité routière : 45 victimes contre 48 en 2011. Les chiffres de l'accidentologie sont également orientés à la baisse : -7% d'accidents et -4% de blessés en 2012 par rapport à l'année précédente.

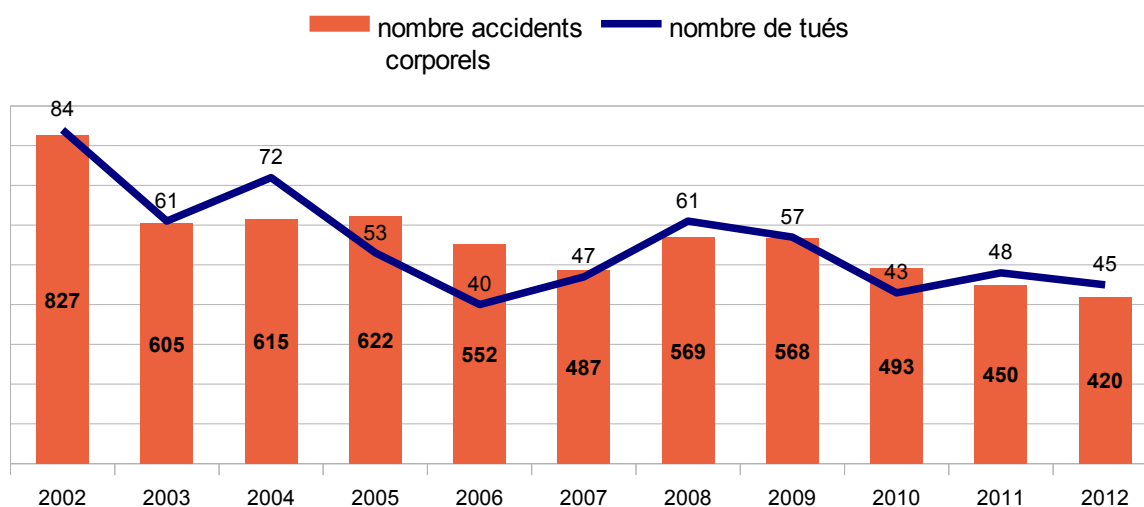
Des tendances fortes se dégagent du bilan d'accidentologie drômoise en 2012 :

- **Les accidents mortels se déroulent en grande majorité sur le réseau routier secondaire**, au cours d'un déplacement promenade/loisir, hors agglomération et hors autoroute (90 % ont lieu hors autoroute, 80 % hors autoroute et routes nationales) ;
- Dans plus d'un quart des cas, **la consommation d'alcool ou de stupéfiants** était un des facteurs à l'origine de l'accident mortel, la vitesse restant une cause ou un facteur aggravant dans 40 % des accidents mortels.
- 75 % des auteurs présumés d'accidents mortels sont des drômois ;
- Il a été constaté une très nette amélioration au niveau des deux-roues motorisés en 2012. Seuls 2 tués ont été recensés alors que leur nombre oscillait entre 6 et 16 les années précédentes.
- Avec 8 tués en 2012, le nombre de piétons tués poursuit son augmentation amorcée en 2009.

Les publics concernés par l'insécurité routière restent globalement les mêmes d'une année sur l'autre :

- **Le nombre de tués âgés entre 18 et 24 ans a diminué sensiblement** mais le nombre d'auteurs présumés responsable d'accidents mortels relevant de cette tranche d'âge reste toujours aussi important : avec 6 tués en 2012 (soit 13 % du nombre total de tués), le niveau est le plus bas depuis plus de 10 ans. Les 18-24 ans représentent 21 % des auteurs présumés responsables d'accidents mortels alors qu'ils ne constituent que 8 % de la population drômoise.
- **La situation s'est fortement détériorée pour les plus de 75 ans** qui ont représenté 24 % des tués, 15 % des auteurs présumés responsables d'accidents mortels alors qu'ils sont seulement 9 % de la population drômoise ;

Évolution des principaux indicateurs en matière de sécurité routière



Au-delà des opérations de contrôle menés tout au long de l'année, l'Etat consacre aussi des moyens pour la prévention. Ainsi, 111 700 € ont été consacré au **plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR) qui a permis, à travers un partenariat fort entre l'État, les collectivités territoriales, les associations et les professionnels, de garantir une mobilisation large en faveur de la prévention et de l'éducation routière :

- communication soutenue avec des campagnes radios, l'édition d'un supplément au Dauphiné Libéré à l'occasion de la semaine de la sécurité routière et 21 jours de stands grands publics lors de villages sécurité routière ou de manifestations sportives ou foires (rallye Monte Carlo, foire de Romans, meeting aérien Chabeuil, etc.) ;
- poursuite des actions de sensibilisations à la sécurité routière menées dans le milieu scolaire grâce aux partenariats noués. Elles ont touché plus de 10 000 jeunes, de la maternelle à l'université. Le témoignage d'un jeune handicapé suite à un accident de la route et la violence des chocs lors des simulations d'accidents ont particulièrement marqué les jeunes qui ont assisté à ces opérations; organisation de simulations d'accidents dans le milieu scolaire ;
- actions de type SAM/capitaine de soirée (interventions par le biais de bénévoles et Partenariat avec le comité des Miss Vallée de la Drôme) ;
- actions de sensibilisation en direction des seniors (partenariat avec le milieu associatif, les CLIC...) qui ont touché près de 1000 personnes ;
- approfondissement des partenariats avec le milieu professionnel pour la prise en compte du risque routier (organisation de colloques sur la responsabilité des chefs d'entreprise en cas d'accident de la route, sur le risque routier domicile-travail, sensibilisation de salariés, diagnostic de prise en compte de la sécurité routière).
- formation de 20 nouveaux bénévoles intervenants départementaux de sécurité routière

Les forces de l'ordre ont par ailleurs mené de très nombreuses actions de contrôle sur les routes du département en 2012, donnant éventuellement lieu à des contraventions. En accord avec le Parquet, le barème des durées des suspensions de permis de conduire a été renforcé. Pour renforcer la surveillance des automobilistes 21 **radars fixes « vitesse »** et 3 **radars « feux rouges »** sont installés dans la Drôme, auxquels s'ajoutent 5 **radars pédagogiques** fixes et deux radars pédagogiques mobiles. Ces deux derniers sont à la disposition des collectivités et entreprises qui en font la demande auprès de la préfecture.

3. PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La Drôme est l'un des départements les plus exposés aux risques majeurs, tant naturels que technologiques (3 sites nucléaires, 10 sites Seveso seuil haut, 4 sites Seveso seuil bas, 3 sites de stockages souterrains, de nombreuses canalisations de transport, 14 % des installations classées pour 7,5% de la population de la région). Pour y faire face, les services de l'État développent une importante politique de protection civile

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, 2012 a été marquée par un travail de réactualisation des **plans de secours**, dont le plan nucléaire radiologique biologique et

chimique (NRBC), le plan de gestion canicule départemental, les dispositions spécifiques ORSEC de l'aéroport de Chabeuil, et différents PPI (Tricastin, CDH). Ces derniers plans seront approuvés courant 2013.

Les capacités réelles de réaction des services de l'État sont évaluées grâce à l'organisation régulière d'**exercices** : en 2012, notamment deux exercices réalisés sur des sites SEVESO, deux exercices sur les sites nucléaires, et deux exercices portant sur les tunnels routiers.

Risques technologiques

Les entreprises présentes en Drôme peuvent générer un risque industriel. Neuf entreprises sont ainsi soumises à l'élaboration d'un **plan de prévention des risques technologiques** (PPRT), qui permet d'identifier le risque et d'adapter ou de restreindre l'urbanisation à proximité.

Tous les PPRT drômois sont désormais prescrits. Trois PPRT ont été approuvés (Nobel Sport à Anneyron, Cheddite à Clérieux et Courbis à Romans) deux ont été soumis à enquête publique et devraient être approuvés courant 2013 (Baulé Exto à Romans et DPPV à Portes les Valence), et les autres sont en cours d'élaboration.

Risques naturels

L'élaboration de **plans de prévention des risques** naturels (PPRN) a pour objectif d'identifier les risques et d'adapter ou restreindre l'urbanisation afin de protéger les biens et la population.

A fin 2012, le département de la Drôme est couvert par 105 plans approuvés (sur 89 communes), 72 PPR sont prescrits, 4 études préalables sont en cours et 27 communes restent à couvrir par des études préalables d'ici fin 2014.

Afin de favoriser la concertation publique et la diffusion de l'information, des réunions publiques sont systématiquement organisées et les documents de travail mis à disposition sur le site internet départemental des services de l'État (IDE).

Pour cette même année, il a été attribué **6,7 M€ de subventions** :

- 5,438 M€ au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs – FPRNM
- 1,225 M€ au titre du fonds européen de développement régional – FEDER
- 0,039 M€ au titre du programme 181 «Prévention des risques»

Établissements recevant du public

La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) constitue une priorité pour les services de l'État :

- les **commissions de sécurité** ont réalisé 589 visites périodiques (soit 98% des visites prévues) ;

- grâce à un travail de suivi rigoureux, le nombre des avis défavorables diminue en volume depuis quelques années (85 avis défavorables à la fin 2011 contre 250 en 2004) ;
- l'ensemble des campings situés dans des zones à risque sont aux normes de sécurité ;
- la campagne d'information sur les modifications de la réglementation relative à la sécurité des petits hôtels, s'est poursuivie en 2012. Le nombre d'établissement n'étant pas en conformité a fortement diminué (35 établissements sous avis défavorable) ;
- une intervention auprès des petits commerçants pour la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) de 5ème catégorie à l'horizon 2015 a été réalisée par la chambre du commerce et de l'industrie et celle des métiers.

562 dossiers ont été instruits et 25 visites réalisées au titre de l'**accessibilité**. Un réseau de correspondants accessibilité a été mis en place dans les 17 communes de plus de 5000 habitants, dont 15 sont dorénavant dotés d'une commission communale d'accessibilité

Activité des services de secours

Pour la deuxième année consécutive, les sapeurs-pompiers de la Drôme ont effectué **plus de 30 000 interventions** :

- plus de 19 000 interventions de secours aux personnes ;
- près de 2 500 interventions sur des accidents de la route ;
- plus de 3 500 incendies.

Les 178 000 appels de secours (18 et 112) ont été traités dans un délai moyen de 2 minutes, un chiffre égal à la moyenne nationale.

Comme les autres départements du sud de la France, la Drôme connaît un fort risque d'incendies d'espaces naturels durant la saison estivale.

En 2012, le nombre de mises à feu d'espaces naturels a diminué. Le bilan des surfaces parcourues reste faible (38 ha), l'action des services d'incendie et de secours ayant permis d'épargner près de 5 000 ha.

Le montant des aides versés par l'État et l'Union Européenne sur le volet forestier pour la Drôme s'élève à 130 790 € (FEDER 71 935 €, État 58 855 €)

14 km de pistes DFCI et 9 points d'eau ont été créés ou mis aux normes.



Obligations légales de débroussaillage

L'État organise chaque année une campagne de contrôle de débroussaillage autour des habitations (réunions d'information du public, plaquette, site internet). Des contrôles de second niveau ont été effectués au printemps 2012. Sur 161 propriétés : 20 ont été recensées non conformes et 15 timbres amendes ont été délivrés.

Un contrôle débroussaillage a également été initié sur les établissements recevant du public (ERP) situés en zone à risque de feux de forêt. Ces contrôles ont concerné 19 gîtes et des colonies de vacances accueillant du public en période estivale.

En 2012 également, le dispositif de secours en montagne aura fait l'objet d'une rationalisation, passant par une articulation renforcée entre le SDIS26, la CRS des Alpes et le PGHM de l'isère.

4. GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE

Sécurité alimentaire

Au cours de l'année 2012, 2177 actions de contrôles dont 524 inspections et 658 prélèvements ont été réalisés tout au long de la chaîne alimentaire de la production à la distribution.

Des contrôles renforcés ont été menés en ce qui concerne la traçabilité de la viande (en grandes et moyennes surfaces), la composition des produits (véracité de l'étiquetage, étiquetage nutritionnel) et le respect des signes de valorisation de la qualité (appellation d'origine, produits issus de l'agriculture biologique), notamment en ce qui concerne les productions locales (huiles d'olives de Nyons, Picodon ...).










L'inspection est permanente dans les abattoirs de Valence, Die et Romans. Les trois sites d'abattoirs de boucherie sont conformes sur le plan sanitaire. La conformité des abattoirs de la Drôme (classés en catégorie II) représente cette année à la fois un enjeu sanitaire et un enjeu économique puisque pour la première fois le montant des redevances des établissements dépend directement de leur classement et donc de leur conformité sanitaire.

Le risque de salmonelles reste élevé dans la Drôme. Les actions mises en place en 2011 dans le cadre du plan de lutte contre les salmonelles se sont poursuivies. En 2012, on note une diminution des cas pour les poules pondeuses (3 cas en 2012/13 cas en 2011) mais une augmentation pour les volailles de chair (18 cas en 2011/27 cas en 2012).

L'année 2012 a également été marquée par la **mise en conformité des élevages de poules pondeuses en cages** avec la directive « bien être animal ». Ce dossier a nécessité la fermeture de 11 élevages représentant 19 bâtiments et entraîné l'abattage de 633 000 poules pondeuses. Un délai supplémentaire de six mois avait été accordé par la DDPP26, ce qui a notamment permis de maintenir le cours de l'œuf.

Dans le cadre de l'application du plan national de l'alimentation, un recueil de fiches réglementaires relatifs aux **circuits courts** a été élaboré par la DDPP et diffusé. Ce recueil, destiné entre autres aux utilisateurs de l'outil Agrilocal, est constitué de 9 fiches accessibles sur le site de la DRAAF Rhône Alpes (draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/reglementation). Par ailleurs, 52 films d'information, réalisés par les studios FOLIMAGE, relatifs à la qualité alimentaire seront diffusés en 2013 dans LUDO sur France 3.

Fiche technique en fonction du mode de production

FICHE N°1	FICHE N°2	FICHE N°3	FICHE N°4	FICHE N°5
<p>LES PRINCIPES DE LA REGLEMENTATION SANITAIRE APPLICABLE AUX DENREES ALIMENTAIRES</p> 	<p>PRODUCTEURS DE VIANDE OVINE, BOVINE et PORCINE</p> 	<p>PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION</p> 	<p>PRODUCTEURS DE VOLAILLES OU DE LAGOMORPHES</p> 	<p>PRODUCTEURS DE LAIT CRU, FROMAGES ET PRODUITS LAITIERS</p> 
<p>FICHE N°6</p> <p>PISCICULTURES ET PRODUITS DE LA PECHÉ</p> 	<p>FICHE N°7</p> <p>PRODUITS DE LA CHASSE, GIBIER SAUVAGE</p> 	<p>FICHE N°8</p> <p>APPROVISIONNEMENT D'UN RESTAURANT COLLECTIF</p> 	<p>FICHE N°9</p> <p>APPROVISIONNEMENT D'UN RESTAURANT COMMERCIAL</p> 	<p>ANNEXES</p> <p>A11: Procédure de distribution de déchets de dérogation A12: Opérations de nettoyage A13: Opérations de nettoyage, en présence des autres animaux A14: Opérations de nettoyage, en présence d'autres animaux A15: Opérations de nettoyage, en présence d'autres animaux A16: Opérations de nettoyage, en présence d'autres animaux A17: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A18: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A19: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A20: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A21: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A22: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A23: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A24: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A25: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A26: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A27: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A28: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A29: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A30: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A31: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A32: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A33: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A34: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A35: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A36: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A37: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A38: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A39: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A40: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A41: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A42: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A43: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A44: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A45: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A46: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A47: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A48: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A49: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A50: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A51: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A52: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A53: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A54: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A55: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A56: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A57: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A58: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A59: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A60: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A61: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A62: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A63: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A64: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A65: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A66: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A67: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A68: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A69: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A70: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A71: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A72: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A73: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A74: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A75: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A76: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A77: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A78: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A79: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A80: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A81: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A82: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A83: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A84: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A85: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A86: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A87: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A88: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A89: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A90: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A91: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A92: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A93: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A94: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A95: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A96: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A97: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A98: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A99: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production A100: Disposition d'hygiène et tenue de nettoyage appliquée à la production</p>

Sécurité sanitaire

En matière de **qualité des eaux d'alimentation**, le département de la Drôme compte 421 réseaux de distribution dont 21 desservent plus de 5 000 habitants et représentent 59 % de la population du département.

En 2012, le contrôle sanitaire comporte 3 614 prélèvements réalisés sur 954 installations (captages, traitements, réseaux).

Un bilan européen a été effectué sur la base d'un rapport départemental relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur ces unités de distribution supérieures à 5 000 habitants sur la période 2008 -2010. Du point de vue microbiologique, les grands réseaux de distribution délivrent une eau de qualité satisfaisante (100% des résultats sont conformes aux limites de qualité réglementaires). Concernant les paramètres physico-chimiques, aucun dépassement de la norme nitrate de 50 mg/l n'a été constaté sur l'eau distribuée et aucun dépassement en pesticide n'a été constaté.

En 2012, la qualité de l'eau distribuée par les petits réseaux publics est encore essentiellement affectée par des problèmes de microbiologie sur les petits réseaux ruraux.

De manière très localisée, des dépassements des exigences de qualité sont parfois mises en évidence sur les concentrations en pesticides, 4 réseaux de distribution soit 2 % de la population présentent des dépassements, en normes phytosanitaires. Les collectivités concernées doivent engager des démarches dérogatoires. Suite à une démarche de dérogation temporaire, le Syndicat de la Valloire a mis en place un traitement au charbon actif pour assurer la distribution publique sur le réseau d'Albon à partir du captage des Près Nouveaux.

Afin d'améliorer l'information du public dans le domaine de la qualité de l'eau potable, le ministère de la santé a mis au point un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès sur internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisé dans sa commune avec le lien suivant : www.eaupotable.sante.gouv.fr.

Un marché public sur le contrôle sanitaire des eaux passé par le DG ARS a été notifié au laboratoire CARSO avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2013.

L'objectif du plan national de santé publique est de disposer d'une **protection réglementaire pour tous les captages d'eau potable** (532 dans la Drôme).

En 2012, 16 procédures de protection ont été finalisées. Ainsi, 73 % des captages disposent d'un arrêté d'autorisation et de protection. Ils couvrent 92 % de l'alimentation en eau du département. Les captages encore non engagés dans une démarche de protection ne représentent plus que 8% du volume produit.

En matière de qualité de l'air, au cours de l'année 2012, trois établissements romains relevant de la directive SEVESO, ont mis en œuvre des schémas de réduction des émissions de composés organiques volatils dangereux comme le dichlorométhane ou le trichloréthylène.

Sécurité des consommateurs

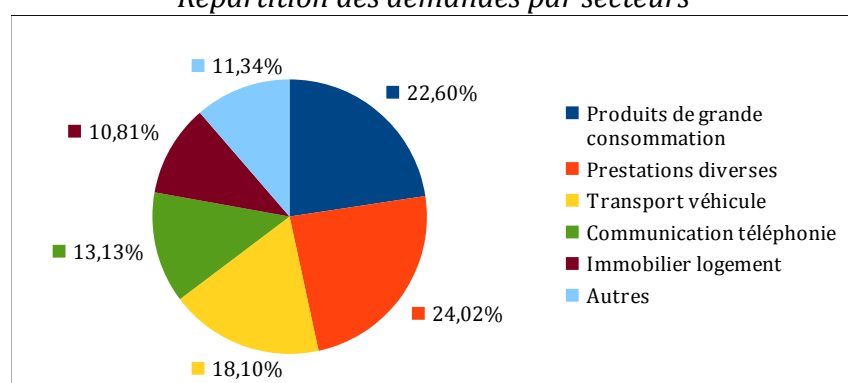
Près de **1 700 contrôles et 200 prélèvements** ont été effectués dans le cadre de la protection économique et de la sécurité des consommateurs, afin de vérifier la conformité des produits et la sécurité de certains produits industriels.

Les actions de contrôle ont porté sur les pratiques commerciales déloyales et agressives, notamment vis à vis des personnes les plus vulnérables et la loyauté des transactions.

La vérification de la sécurité des biens de consommation (jouets, équipements de protection individuelle, ...) et des prestations de services (aires de jeux, appareils ultraviolet...) a été une priorité en 2012 afin de garantir aux consommateurs un usage sans risque. De nombreuses aires de jeux municipales ont été contrôlées.

La « **permanence consommateurs** » de la DDPP trois demi journées par semaine a accueilli 266 visiteurs et traité 764 appels sur l'année 2012, et reçu 1800 réclamations et demandes d'information écrites (courrier-courriel)

Répartition des demandes par secteurs



Dispositif « L'Etat l'été »

Comme chaque été, dans le cadre du dispositif intitulé « L'Etat, l'été », les agents de l'État ont été mobilisés pour les missions de prévention et de contrôles liées à la sécurité et la tranquillité des vacanciers et des drômois, à la protection des personnes et des biens, à la qualité et à la sécurité des produits et des prestations proposées aux consommateurs.

Ainsi, ont été menées des opérations de contrôle interministérielles destinées à s'assurer du respect des réglementations applicables, ou à prévenir la commission d'infractions et de lutter contre la fraude. Ce dispositif a mobilisé, de façon coordonnée, les services de l'État suivants :

- DDPP (direction départementale de la protection des populations),
- DDCS (direction départementale de la cohésion sociale),
- DDT (direction départementale des territoires),
- UT DIRECCTE (unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi),
- Délégation départementale de l'ARS (agence régionale de santé),
- Division des Douanes de Valence,
- Groupement départemental de la gendarmerie nationale,
- Direction départementale de la sécurité publique,
- SDIS (service départemental d'incendie et de secours),

Le plan d'actions, validé en état-major de sécurité sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République, a ainsi permis de fixer des objectifs aux différents administrations engagées dans ce dispositif. Les contrôles ont concerné toutes les activités liées au tourisme, et une attention particulière a été portée sur la restauration, les ventes de produits locaux, les campings, l'accueil des mineurs en structures collectives, les séjours de vacances d'adultes handicapés, les activités sportives et de loisirs ainsi que la qualité sanitaire des eaux de baignade et de piscine. Par ailleurs, des actions de sensibilisation ont été menées par les forces de l'ordre pour prévenir les cambriolages de résidences ou de locaux industriels et commerciaux, et le plan départemental de lutte contre les feux de forêt a été mis en œuvre par le SDIS.

Le bilan 2012 de ce dispositif interministériel a été très satisfaisant et conforme aux objectifs fixés en début de saison estivale. Les contrôles ont nécessité, pour la plupart, des rappels réglementaires notifiés par courrier ou ont conduit, dans quelques rares cas, à des mesures de police administrative spécifiques. Aucun événement significatif n'a marqué la saison touristique 2012.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Ressource en eau et qualité de l'eau

La nécessité de gérer de manière plus équilibrée et plus durable la ressource en eau, afin d'éviter une gestion conjoncturelle des déficits quantitatifs s'est avérée nécessaire au niveau de la Drôme depuis la forte sécheresse de 2011. L'irrigation est un facteur majeur de la viabilité économique des exploitations drômoises pour assurer une gestion durable et équitable pour tous les usagers. Les services de l'Etat, le Département, l'Agence de l'Eau, le syndicat et gestionnaire de la ressource en eau de la drôme (SYGRED) et l'ADARII ont signé un accord-cadre pour une gestion concertée de cette ressource. La chambre d'agriculture fait office de guichet unique pour la déclaration des volumes consommés.

Un diagnostic des enjeux relatifs aux masses d'eau a permis de déterminer les masses d'eau souterraines et superficielles drômoises en situation de déficit quantitatif. Ces dernières font actuellement chacune l'objet d'une étude de détermination des volumes maximums prélevables sur leur territoire. Pour chaque bassin où les études sur ces volumes confirment un déséquilibre entre la disponibilité de la ressource et les besoins, le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) sera demandé par le préfet coordonnateur de bassin. Cet outil réglementaire rend obligatoire la mise en place d'un organisme unique de gestion de l'eau d'irrigation. Fin mars 2013, quatre bassins versants drômois seront classés en ZRE.

Pour les bassins où l'écart entre le volume prélevé et le volume prélevable est inférieur à 30% la convergence devra être atteinte d'ici fin 2014. Si l'écart est supérieur à 30%, une circulaire du 3 août 2010 sur la résorption des déséquilibres quantitatifs prévoit une progressivité dans les obligations de réduction des prélèvements.

En Drôme, 12 masses d'eau sont diagnostiquées en déficit. Elles concernent la ressource en eau superficielle de l'ensemble des bassins versants à l'exception du Rhône, de l'Isère et des cours d'eau du Vercors. Les premiers résultats mettent en avant des scénarii de réduction des volumes prélevés pouvant aller jusqu'à 40 % par rapport à la situation actuelle. La phase de concertation pilotée par la DDT sous l'encadrement de la commission gestion quantitative de la conférence départementale de l'eau (CDE) débutera au cours du premier trimestre 2013 dans les bassins versants de la rivière Drôme et de Véore-Barberolle. Les comités de gestion mis en place à cet effet devront élaborer des plans d'action.

Révision des zones vulnérables nitrates

Afin de lutter contre la pollution des eaux par les nitrates, l'Europe a adopté en 1991 une directive très protectrice. Son application a donné lieu à un lourd contentieux pour lequel la France est régulièrement condamnée. Dans ce cadre, des programmes d'action, pilotés par les services de l'Etat, visent à la réduction des pollutions liées au nitrate d'origine agricole. La directive impose une révision de la délimitation des zones vulnérables aux pollutions d'origine agricole, tous les 4 ans. Le programme en cours s'impose aux programmes d'action départementaux en vigueur jusqu'au 30 juin 2013 lorsqu'il prévoit des prescriptions plus contraignantes que ces derniers. Complété au niveau régional afin de tenir compte des caractéristiques locales et des enjeux nitrates des territoires, il entrera en vigueur le 1er septembre 2013. En Drôme, 118 communes sont classées en zone vulnérable.

Espaces naturels et biodiversité

Les engagements de l'État sont de veiller à assurer la conservation de ces sites, des habitats et des espèces communautaires en partenariat avec les collectivités.

Le réseau Natura 2000 dans le département de la Drôme représente 6,71 % du territoire et impacte 135 communes.

Ce réseau est constitué de 27 sites définis au titre de la directive habitats et 6 sites au titre de la directive «oiseaux». Sur l'ensemble de ces sites, la gestion est portée soit par une collectivité, soit par l'État sous forme d'un document d'objectifs.

A Fin 2012, 19 documents d'objectifs sont en cours d'application et 9 en cours d'élaboration, 5 restent à initier

L'Etat veille à l'exploitation des ressources forestières afin qu'elles soient compatibles avec la protection du milieu naturel. En terme d'exploitation un équilibre est recherché entre le bois de sciage et le bois dédié à l'énergie. A cette fin, l'État intervient en tant que régulateur par l'élaboration de deux chartes forestières et de trois plans d'approvisionnement territoriaux.

Protéger et gérer la forêt

L'État participe à la veille sanitaire des forêts grâce à un suivi permanent de placettes forestières dans la Drôme. Il anime le réseau local des correspondants Santé des forêts (ONF et CRPF).

L'État suit les plans simples de gestion. En 2012, il a émis 7 avis sur de nouveaux plans avant approbation et contrôlé 21 plans au moyen de photographies aériennes et relevé sur le terrain. Concernant les coupes de bois, 14 contrôles sur le terrain ont été conduits.

La coexistence du **loup**, espèce protégée, avec l'activité pastorale continue de susciter des difficultés. Le bilan des attaques imputables au loup en Drôme en 2012 est de 69 attaques avec 226 victimes, soit un bilan moins lourd que l'année précédente qui comptabilisait 87 attaques pour 264 victimes. Au cours de l'année 2012, 6 tirs de défense ont été autorisés et contrairement à 2011, aucun tir de prélèvement.



En 2012, l'indemnisation des dommages se monte à 80 000€ contre 91 500€ en 2011. S'agissant des mesures de protection le montant dépassera les 1,1 M€ (960 000€ en 2011)

Le plan national d'action loup 2013-2017 est en cours de finalisation. Un nouveau protocole d'intervention dans la Drôme sera défini avec la profession pour une déclinaison locale de ce plan d'action.

En matière de **protection de la faune sauvage captive**, plusieurs dossiers sensibles et importants sont actuellement en cours d'instruction : extension de la ferme aux crocodiles, mise en conformité du jardin aux oiseaux, suivi de l'amélioration du fonctionnement de la pisciculture Font-Rome à Manthes.

L'**inventaire des frayères** (lieux de reproduction des poissons), réalisé en 2011 en lien avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et la fédération départementale de la pêche, a fait l'objet d'une concertation publique fin 2012.

Dans le cadre du **programme pilote d'épidémiosurveillance des abeilles**, la DDPP a coordonné avec le réseau sanitaire apicole de la Drôme, l'inspection de 638 colonies dans 80 ruchers. Ces visites ont mis en évidence une forte mortalité hivernale dans les ruches (22 %) et la présence importante de maladies parasitaires et microbiennes telles que la nosérose, la varroase et la loque.

En matière de **protection du patrimoine**, trois sites ou monuments ont été classés en 2012 :

- La Tour d'Albon, classée parmi les Monuments Historiques
- La villa Sestier à Sauzet, inscrite au titre des Monuments Historiques
- Le Vallon de la Jarjatte à Lus la Croix Haute, classé au titre des sites en raison de son caractère pittoresque.

Énergies renouvelables

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, l'État intervient à l'amont des projets, afin de vérifier qu'ils s'inscrivent bien dans les orientations départementales, et qu'ils respectent l'ensemble des réglementations.

L'objectif est de développer toutes les énergies renouvelables disponibles : photovoltaïque dans le respect du foncier agricole, éolien dans le respect de l'environnement et des sites urbains, hydroélectricité dans le respect des débits réservés et des milieux aquatiques, méthanisation dans le respect des normes des installations classées, bois énergie dans le respect de l'environnement et de la qualité de l'air.



En 2012, un permis a été délivré pour la construction d'un champ photovoltaïque de 2,5 Mw situé à Saint Restitut.

Au niveau du département 6 centrales photovoltaïque au sol sont en activités, 2 en cours de construction et 4 en cours d'instruction au niveau de l'enquête publique. Toutes sont situées en dehors des terrains agricoles.

La mobilisation croissante de la ressource en bois énergie est suivie et accompagnée par l'État. Un inventaire annuel est conduit pour apprécier la quantité totale de plaquettes forestières produites dans le département.

Un audit annuel est mené sur un échantillon de chaufferies afin de vérifier la qualité de ce combustible et le fonctionnement de ces installations.

Gestion des déchets

Face à l'augmentation constante du volume des déchets et de la difficulté à les gérer, l'État intervient comme garant de la protection de l'environnement, au titre de la **réglementation des installations classées ou des installations de déchets inertes**.

L'État est également associé à l'élaboration en cours du plan interdépartemental d'élimination des déchets, désormais attendu pour 2014, et veille au respect des grandes orientations de limitation et des gestions de proximité des déchets.

C'est pourquoi au lancement de cette révision, les deux préfets concernés ont transmis, à chaque président de conseil général (Drôme et Ardèche), une note précisant le contenu attendu du plan et du rapport environnemental l'accompagnant.

La Commission Interdépartementale Consultative d'Élaboration et de Suivi (CICES) du plan s'est réunie en 2012. L'État est associé à cette démarche afin de suivre les orientations environnementales et la gestion de proximité des déchets.

Réglementation de l'affichage publicitaire

La réglementation s'inscrit directement dans un objectif de «protection du cadre de vie» et tente en fait de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement et notamment du paysage. Le nouveau dispositif réglementaire (décret en conseil d'État du 30 janvier 2012) comporte une réglementation nationale qui peut être complétée par des règlements locaux élaborés suivant une procédure qui s'apparente à celle utilisée en matière d'urbanisme. La police de l'affichage relève du Préfet ou du Maire lorsqu'une commune est dotée d'un règlement local de publicité (RLP). Pour appliquer la réglementation, la DDT met en place un réseau de référents publicité au niveau de ses unités territoriales afin de permettre d'établir un inventaire et d'organiser des actions coordonnées et cohérentes sur l'ensemble du territoire, notamment en termes de police.

2. APPUYER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Coopération intercommunale

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales engagée par la loi du 16 décembre 2010, qui prévoyait l'élaboration et l'adoption d'un **schéma départemental de coopération intercommunale** (SDCI) avant le 31 décembre 2011, l'année 2012 était consacrée à la mise en oeuvre des projets inscrits dans les schémas arrêtés.

Le SDCI de la Drôme, arrêté le 14 décembre 2011 à l'issue d'un travail conjoint mené avec les élus, prescrivait au titre de la rationalisation de l'intercommunalité en Drôme, la suppression des 18 communes isolées par un rattachement à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, de ramener le nombre de ces derniers de 25 à 19 suite à fusion ou extension de leur périmètre, ainsi que de ramener la liste des 163 syndicats à 111, notamment par l'effet d'une dissolution.

L'ensemble des arrêtés de périmètre ou intentions de dissolution de syndicats tels qu'inscrits au schéma devant être pris impérativement avant le 31 décembre 2012, le SDCI de la Drôme a débuté sa première phase de réalisation, avec 15 arrêtés de périmètre et 30 intentions de dissolution de syndicat soumis, au cours de l'année 2012, au vote des conseils municipaux concernés, ainsi qu'à l'avis des établissements publics de coopération intercommunale impactés, qui disposaient de trois mois pour se prononcer.

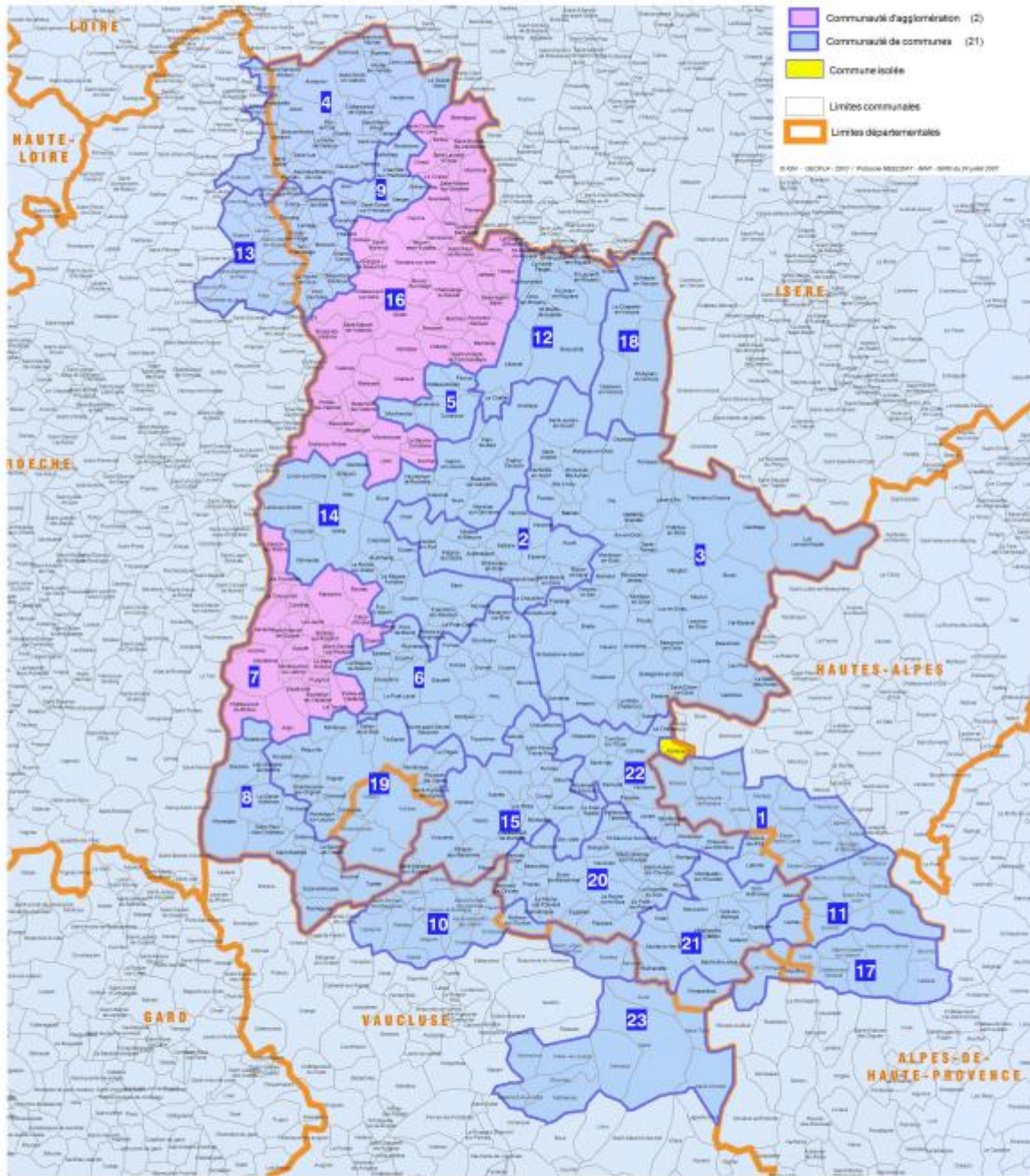
Ce premier volet de mise en oeuvre du schéma s'est poursuivi en 2013 avec la prise, avant le 1^{er} juin 2013, des arrêtés de création, de fusion et d'extension d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que des arrêtés de fusion ou de dissolution de syndicats.

Au final, le nombre des EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2011 dans la Drôme sera ramené de 25 à 18 au 1^{er} janvier 2014 et celui des syndicats, de 163 à 113.



PREFET DE LA DRÔME

Intercommunalité situation au 01/06/2013



Identification des groupements intercommunaux :

- | | | |
|---|---|---|
| 1 BARONNIES | 9 PAYS DE L'HERBASSE | 17 VALLEE DU JABRON |
| 2 CRESTOIS ET PAYS DE SAILLANS - CŒUR DE DRÔME | 10 PAYS-VAISON-VENTOUX | 18 VERCORS |
| 3 DIOIS | 11 RIBIERS-VAL DE MÉOUGE | 19 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE ORIGNAN |
| 4 PORTE DE DRÔMARDECHE | 12 ROYANS | 20 PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES |
| 5 LA RAYE | 13 PAYS DE L'HERMITAGE ET DU TOURNOAIS | 21 HAUTES-BARONNIES |
| 6 PAYS DE DIEULEFIT | 14 VAL DE DRÔME | 22 PAYS DE RÉMUZAT |
| 7 MONTELMAR - AGGLOMÉRATION | 15 VAL D'EYGUES | 23 VENTOUX-SUD |
| 8 DRÔME SUD PROVENCE | 16 VALENCE - ROMANS - SUD RHÔNE-ALPES | |

Cartographie réalisée par le CCOT de la Drôme - SARPAVE - imprimé le 21/05/2013

Planification et urbanisme

Dans le cadre législatif et réglementaire les collectivités sont maîtres d'ouvrage de leurs documents de planification (schémas de cohérence territoriale - SCoT, plans climat énergie territoriaux - PCET, plans de déplacements urbains - PDU, plans locaux de l'habitat - PLH, plans locaux d'urbanisme - PLU). L'État intervient à double titre, il est d'une part régulateur en émettant un avis sur l'ensemble des projets locaux en veillant notamment à la prise en compte des politiques publiques prioritaires et au développement équilibré des territoires, et d'autre part, il assure le contrôle de légalité.

A ce titre, la DDT accompagne l'élaboration de deux SCOT, Rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012 et Rovaltain Drome-Ardeche, en cours de réalisation. Elle participe au pilotage et aux groupes de travail sur le PDU de Valence-Romans. L'État intervient également dans les PLH (6 ont été approuvés en 2012), ainsi que dans la « grenellisation » des PLU (9 PLU et 4 cartes communales approuvés au cours de l'année 2012).

L'action de l'État se manifeste par une assistance technique de l'État pour la solidarité et l'aménagement du territoire (ATESAT) recentrée et par une simplification de l'organisation de la filière ADS.

En début d'année 2012, plusieurs reformes ayant trait a l'application du droit des sols sont entrées en vigueur comme la simplification des formalités pour les travaux sur construction existante en zone urbaine des PLU.

171 communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale bénéficient par convention de **mise à disposition technique** de l'État pour instruire les autorisations individuelles d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme...). La DDT a traite pour ces communes 9 700 actes pour l'année 2012.

Dans le cadre d'une politique de resserrement des moyens, et conformément au courrier du 31 mai de Mme la Ministre, un plan d'action, prévoyant des mesures de simplification de l'instruction et de transfert aux collectivités a été engage fin 2012. Ainsi quatre communes ont repris l'instruction de leurs actes début 2013. Dix autres communes ont été contactées ainsi que les communautés d'agglomération, pour une reprise de l'instruction courant 2014. Ce processus a vocation à se poursuivre.

Le foncier agricole

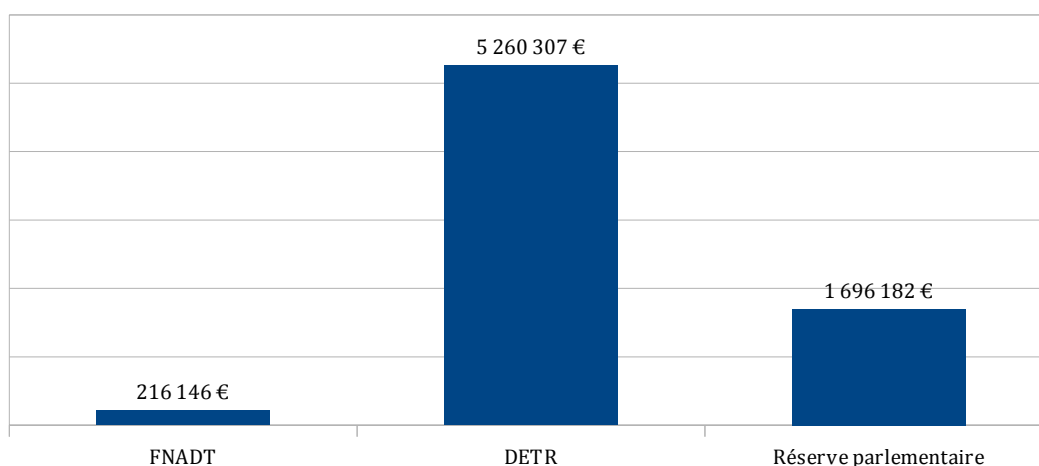
*En 2012, le groupe de travail chargé d'élaborer une méthodologie d'analyse des documents d'urbanisme et des permis de construire, missionné par la **commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)** a permis de valider des documents de travail concernant la prise en compte du foncier agricole dans les documents d'urbanisme et les constructions en zone agricole. Accompagnés d'une lettre du préfet précisant les enjeux liés a la consommation du foncier agricole, ces documents ont été adressés aux élus et mis a disposition a partir du site internet départemental des services de l'État pour les pétitionnaires et les cabinets d'études chargés de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des PLU..*

Soutien aux collectivités et aux investissements locaux

Pour l'année 2012, les principales interventions financières de l'État allouées aux collectivités se répartissent de la façon suivante :

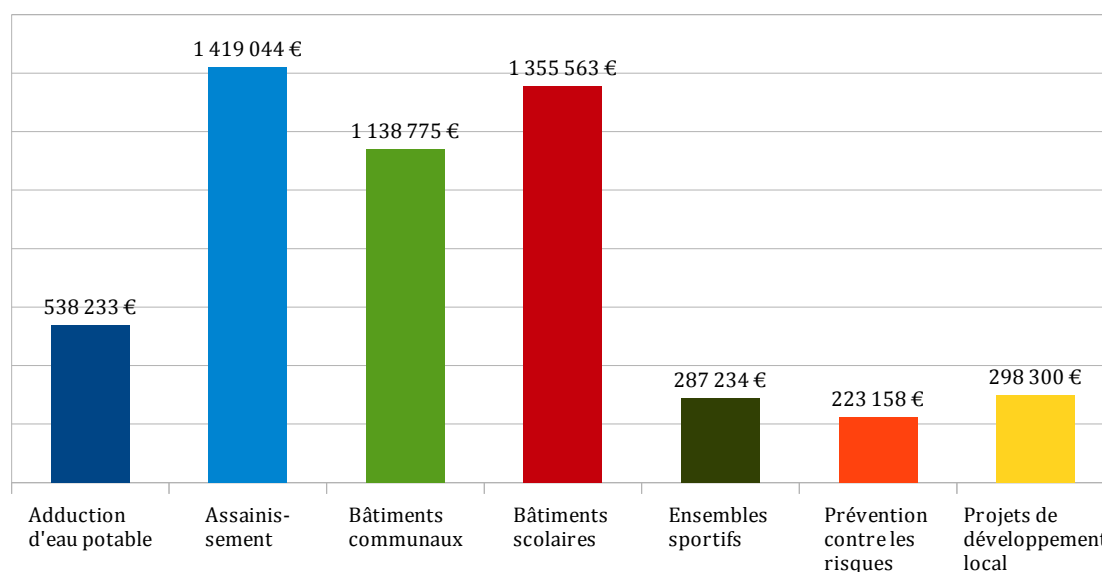
- 44,6 M€ au titre du fond de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 222,6 M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- 4,6 M€ de dotation générale de décentralisation (DGD -toutes composantes confondues) ;
- 2,1 M€ de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) ;
- 15,7 M€ de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)
- 7,1 M€ de subventions, se décomposant ainsi :

Montant des principales subventions aux collectivités en 2012 (autorisations d'engagement)



En 2012 la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** a permis, malgré une baisse de 20 % sur deux ans, de financer 80 opérations pour enveloppe globale de 5,2 M€.

Répartition des opérations DETR 2012 par thématique



Le Fonds de solidarité en faveur de collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles a été à nouveau utilisé en 2012, à hauteur de **478 016,16 €** pour le financement de réparation de voiries communales, de réseaux d'eau et d'assainissement suite aux violents orages en mai 2012 sur la commune de Saint Martin en Vercors, en septembre 2012 sur 16 communes dans le Diois et le Nyonsais et à la crue de la « Sure » en octobre 2012.



Transports et grands projets d'aménagement

Classée comme infrastructure majeure, **le projet ERIDAN**, nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km pour développer les capacités de transport de gaz naturel entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme), a fait l'objet d'études d'intégration environnementale sur la totalité de son tracé afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires. Au cours du dernier trimestre 2012, des réunions publiques d'information se sont déroulées réunissant plus de 1 000 propriétaires et exploitants. Les 220 communes concernées par cette nouvelle infrastructure ainsi que les services administratifs locaux sont actuellement consultés. L'enquête publique est annoncée pour l'automne 2013.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été élaboré en application d'une directive européenne sur le bruit. Approuvé, pour sa première phase, début 2012 il permet l'identification des points noirs bruit liés aux infrastructures les plus importantes du département (A7, une partie des routes nationales,...).

Au cours de l'année 2012 cette 1ère phase a été complétée par une 2ème phase prenant en compte les voiries de taille intermédiaire (certaines voiries départementales et communales) ainsi que les voies ferrées. La cartographie de cette 2ème phase a été élaborée fin 2012.

Parmi les principaux chantiers menés 2012, on note l'isolation de façades du bruit ferroviaire à Pierrelatte touchant 160 logements à maîtrise d'ouvrage réseau ferré de France (RFF) et l'isolation du bruit routier d'une centaine de logements à Saint-Vallier.

Plan de déplacement urbain de Valence Romans Déplacements.

Valence Romans Déplacements (VRD) a entrepris l'établissement d'un plan de déplacement urbain qui sera également le volet déplacements du SCoT de Rovaltain. Sur le périmètre de cette collectivité, autorité organisatrice de transports, il s'agit d'élaborer un document cadre visant à faire participer le territoire aux efforts prévus par les lois " Grenelle " sur l'environnement (réduction de gaz à effet de serre) pour le domaine transports et déplacements.

Les services de l'Etat (régionaux et départementaux) sont associés aux travaux d'élaboration de ce document d'orientation et apportent des éléments permettant d'élaborer d'une part un diagnostic et d'autre part sur les évolutions possibles des projets de l'État sur le territoire.

Une enquête ménage sur le territoire concerné va être prochainement lancée et permettra ainsi de mieux comprendre le fonctionnement des déplacements.

Schéma multimodal

La plate-forme multimodale de Valence Sud repose sur l'organisation d'un ensemble de services destiné à positionner Valence comme une halte multiservices pour le mode routier, fluvial et ferroviaire. Il s'agit en un même lieu de prévoir des connexions fleuve-route-fer pour passer d'un mode à l'autre, avec une valeur ajoutée environnementale.

Les services de l'Etat facilitent l'émergence de ce projet en accompagnant notamment le maître d'ouvrage dans le déroulement des procédures administratives.

3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Agriculture

Le montant des aides versés par l'État et l'Union Européenne en 2012 aux exploitations agricoles (filières agroalimentaires) pour la Drôme s'élève à 102M€, ce qui fait du département le deuxième bénéficiaire au niveau régional, après la Loire.

- 86% de ces aides sont destinées aux exploitations agricoles
- 14% sont versées aux industries agroalimentaires et actions collectives.

Nature de l'aide	Financier		Total (en €)
	État	Union européenne	
1er pilier - aides directes	249 272 €	42 422 873 €	42 672 151 €
2ème pilier - développement rural (hors surfaces)	4 968 825 €	7 060 415 €	12 029 239 €
2ème pilier - développement rural (surfaces)	2 033 015 €	2 922 870 €	4 955 885 €
Autres aides d'État	2 352 859 €		2 352 859 €
Aides aux filières	1 309 746 €	3 133 359 €	4 443 105 €
Aides de crise	3 255 285 €		3 255 285 €
Total	46 677 055 €	55 539 517 €	102 215 572 €

En 2012 les aides surfaciques relevant du 1er pilier et du 2ème pilier de la PAC représentent la moitié des aides totales.

La Drôme est le premier département employeur de main d'œuvre dans la région, 4 exploitations sur 10 y emploient des saisonniers, l'arboriculture en particulier y absorbe l'essentiel de la main d'œuvre saisonnière (56%) devant la viticulture (15%). Les charges de personnel représente en moyenne 1/3 des charges d'exploitation en arboriculture.

En 2012, 47 jeunes agriculteurs dromois ont bénéficié d'une dotation à l'installation pour 1,5 M€.

Les productions agricoles ont été sévèrement frappées, cette année, par des aléas climatiques exceptionnels. Gel du mois de février, pluies abondantes et orages violents en mai, grêle ensuite. Ces calamités agricoles ont donné lieu à un soutien public de l'ordre de 6,6 M€ d'indemnisations validées par le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) auxquels s'ajoutent 700 000 € de prises en charge des cotisations sociales de la mutuelle sociale agricole (MSA).

Soutien aux entreprises

Les services de l'Etat sont restés mobilisés, tout au long de l'année 2012, afin d'apporter un soutien aux entreprises en difficulté :

- la commission des chefs de services financiers (CCSF) a instruit 45 dossiers. Au 31 décembre 2012, l'encours de dettes faisant l'objet d'un plan de règlement accordé par la CCSF s'élève à 7,4 M €, concerne 51 entreprises et représente plus de 870 emplois directs ;
- le comité de suivi du financement de l'économie et de l'emploi (CSFFE) et la cellule bancaire se sont réunis à plusieurs reprises ;
- quatre nouvelles entreprises, ayant saisi le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) ont été reçues à la DDFIP pour examiner la situation économique et financière de leur société ;
- une cellule de veille économique, animée par l'UT-DIRECCTE, associant les partenaires du département (DDFIP, Urssaf, MSA, chambres consulaires, conseil général, conseil régional,) a été installée, en lien avec le commissaire au redressement productif ;
- communication auprès des entreprises sur les outils mis en place dans le programme « investissements d'avenir » et accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est la première des 35 mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Voté dans le cadre de la loi de finances 2013 le 29 décembre 2012, le CICE a pour objet, en diminuant le coût du travail des salariés jusqu'à 2,5 SMIC, d'améliorer la compétitivité des entreprises de tout secteur et leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Pour le calcul du CICE le taux applicable dès 2013 est de 4%, 6% pour 2014 et années suivantes, à appliquer au cumul des salaires annuels inférieurs à 2.5 fois le SMIC. Normalement imputable sur les impôts dus par les entreprises (IS ou IR au titre des BIC et BNC) en 2014 sur les résultats bénéficiaires de 2013, le CICE peut dès 2013 faire l'objet d'un pré-financement.

Lutte contre le chômage et aides à l'emploi

Fin décembre 2012, le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues s'établit à 40 463, soit une augmentation de 10,6 % sur un an. Cette évolution est supérieure à la moyenne nationale (+8,8%) et proche de la moyenne régionale (+10%).

Au 4ème trimestre 2012, le taux de chômage dans la Drôme reste le plus élevé de la région Rhône-Alpes et atteint 11,4 %.

Plusieurs **Plans de Sauvegarde pour l'Emploi** ont été engagés dans les entreprises drômoises

Pour faire face à cette augmentation du chômage, différentes mesures ont été mise en place :

- recours au **chômage partiel** pour 182 entreprises pour 65 723 heures (2 fois plus qu'en 2011)
- signature de **conventions** : FNE formation, allocation temporaire dégressive, appui au conseil GPEC
- 2352 **contrats d'apprentissage** ont été enregistrés en 2012
- 1170 **contrats de professionnalisation** ont été validés
- 4950 **contrats uniques d'insertion** ont été conclus en 2012 représentant un engagement financier de 21,6 M€ et 50 **contrats emplois d'avenir** ont été signés entre novembre et décembre 2012.
- signature de 6 **conventions promotion de l'emploi 2012** pour un budget de 58 211 €
- développement de **l'insertion par l'activité économique** (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion) pour un budget total de 2 581 907 € (participation FSE comprise)
- **dispositif en faveur des jeunes** : 1082 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du FIPJ (pour un budget de 68 538 €) et 86 jeunes ont bénéficié d'un parrainage pour l'accès à un réseau d'entreprises (budget consacré à cette action : 25 400 €)

Les emplois d'avenir et les contrats de génération

*Le **dispositif « emplois d'avenir »** entré en application le 1^{er} novembre 2012, est l'une des mesures phares du gouvernement en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi, pas ou peu qualifiés.*

Les emplois d'avenir permettent à ces jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle en CDI ou CDD de 1 à 3 ans à temps plein. L'Etat subventionne ces contrats à hauteur de 35 à 75 % du SMIC.

Dans le département de la Drôme, le premier contrat d'avenir a été signé le 29 novembre 2012 en présence du Ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social.

A fin décembre 2012, une cinquantaine de contrats était signée dans le département.

En matière d'éducation, 14 emplois d'avenir professeur sont implantés dans les écoles et établissements scolaires drômois. Ils sont occupés par des étudiants boursiers sur critères sociaux qui préparent un concours enseignant.

Parmi les collectivités territoriales, le conseil général de la Drôme s'est fortement engagé, avec 150 emplois d'avenir sur les trois années à venir.

*Le **contrat de génération**, issu d'un accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2013.*

Ce dispositif vise à faciliter l'insertion des jeunes, le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des compétences.

Compte tenu du contexte de crise, l'emploi constitue une priorité du Gouvernement, qui conduira en 2013 à poursuivre les efforts de déploiement des différents dispositifs.

Signature des contrats d'avenir à La Poste



P R É S E R V E R L A C O H É S I O N S O C I A L E

1. AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ

Politique de la ville

La situation socio-économique difficile des quartiers sensibles des villes du département fait l'objet d'un traitement particulier grâce aux financements de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui viennent s'ajouter aux financements et aux dispositifs de droit commun.

Les huit **contrats urbains de cohésion sociale** du département ont été prorogés jusqu'en 2014. Les crédits de l'Acse qui y ont été consacrés en 2012 se sont élevés à 765 349 €.

Les orientations de l'Acse ont confirmé l'objectif de prioriser davantage la répartition des crédits départementaux en faveur d'une part des quartiers drômois les plus en difficulté (Romans, Valence et Montélimar), et d'autre part des 4 axes déjà ciblés en 2011 : l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance (dont les chantiers Ville Vie Vacances) et la santé, qui représentent l'essentiel des actions financées.

La réussite éducative constitue un axe majeur du volet social de la politique de la ville, car s'ajoutent, au volet éducatif des CUCS, les 3 **programmes de réussite éducative** (PRE) des villes de Romans, Valence et Montélimar subventionnés à hauteur de 831 700 €.

Trois quartiers font également l'objet d'un **programme de rénovation urbaine** dans le département, pour un montant total d'aide de l'ANRU de 56 M€ (Romans-sur-Isère, quartier de la Monnaie, Pierrelatte, quartier du Roc, et Valence, quartier de Valence-le-Haut).

Pose de la première pierre de la Maison Pour Tous du Plan à Valence



Une **charte locale de rénovation urbaine** a été signée afin de financer un programme de travaux sur le quartier de l'Enclos à Donzère. Les travaux s'élèvent à 4,5 M€ pour une participation de l'ANRU de 0,8 M€ sur les crédits « opérations isolées ».

115 logements ont été reconstitués en neuf pour 106 logements démolis sur l'année 2012. Les volets logement, équipement commercial et aménagement urbain ont mobilisé 4,2 M€ d'aides de l'ANRU, sur un montant de 21 M€ de travaux engagés.

Handicap

L'**allocation adulte handicapé** (AAH) est un dispositif fondamental de la politique du handicap. Au 31 décembre 2012, 7 768 drômois ont bénéficié de cette allocation. Le constat de fortes disparités départementales ont conduit l'État à améliorer le pilotage territorial des modalités d'attribution de l'AAH en vue d'établir d'équales conditions d'accès aux droits des bénéficiaires.

Ce travail confié aux DDCS a débuté en 2011 et a été développé en 2012, en collaboration étroite avec la MDPH chargée de l'examen des demandes d'allocation. La démarche repose sur l'élaboration de processus et d'outils, permettant de mieux suivre l'évolution des attributions.

La commission permanente de la CDCPH s'est vu confier le soin de travailler sur 2 thématiques importantes : l'emploi des personnes handicapées et les personnes handicapées vieillissantes.

Intégration des populations immigrées

L'un des cinq axes du programme régional pour l'intégration des populations immigrées (PRIPI) est constitué par l'**apprentissage de la langue française**. Ce thème constitue en effet un vecteur essentiel de l'intégration et une condition souvent préalable à toute insertion professionnelle.

En déclinaison de cet axe d'action, un appel à projet a été lancé en Drôme en direction des structures du département susceptibles de mettre en place des actions d'apprentissage, soit de première sensibilisation à la langue orale par le biais des ateliers socio linguistiques, soit de développement de l'apprentissage du français à finalité professionnelle.

Le principe retenu a été de disposer d'une bonne couverture du territoire drômois et de soutenir les associations développant des actions au titre des chantiers d'insertion.

11 structures ont répondu à l'appel à projet (dont une commune) et ont été subventionnées pour une somme globale de 62 830 €.

Par ailleurs, un appel à projet a été lancé sur la problématique de l'accès aux soins, pour un montant de subvention de 15 000 €.

Quatre associations, réparties sur les territoires de Valence, Romans et du sud du département (Nyonsais + Baronnies) ont répondu et proposé d'une part des actions de prévention santé relatives aux maladies chroniques (diabète, obésité...) et/ou des

programmes d'information sur l'alimentation, d'autre part des accès de proximité plus particulièrement destinés aux femmes migrantes proposant des actions d'information, de prévention et de suivi sur les questions de contraception et de grossesse. Ces dernières sont particulièrement appréciées dans les secteurs éloignés des consultations spécialisées. L'ensemble de ces actions a concerné environ 330 personnes. Egalement, certains projets ont permis de développer le partenariat et de définir des stratégies d'intervention en prévention santé entre acteurs des territoires concernés.

Surendettement

Après une année 2011 qui avait connu une forte augmentation du nombre de dossiers déposés, 2012 a vu ce nombre se stabiliser (-4%, taux proche de l'évolution nationale). Toutefois, le niveau d'endettement demeure élevé en Drôme, puisque le montant d'endettement moyen est passé de 39 330 € en 2011 à 41 059 € en 2012. L'endettement immobilier moyen est quant à lui passé de 109 916 € à 121 369 €.

Le secrétariat de **la commission départementale de surendettement des particuliers** a poursuivi son travail d'information auprès des acteurs socioprofessionnels, permettant de les sensibiliser. Ce travail sera poursuivi en 2013, car il permet d'améliorer la prévention du surendettement.

Renforcement du dispositif accueil-hébergement-insertion

L'aide sociale aux plus démunis est une compétence importante de l'Etat en ce qu'elle garantit leur protection et leur accès aux droits, en particulier en faveur des personnes et familles sans abri ou en détresse.

Les transformations majeures qui ont été opérées en 2011 dans ce domaine (changement d'opérateur 115, changement d'opérateur asile) ont dû être accompagnées et confortées.

- **le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**

Le SIAO est un outil essentiel de la politique de l'accès prioritaire au logement, puisqu'il constitue, grâce à la mise en réseau et la coordination des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement, une plateforme d'orientation qui rapproche les demandes (d'hébergement, de logement adapté ou de logement social), de l'offre provenant des structures. S'agissant de l'hébergement, le SIAO procède à l'attribution effective des places en désignant aux structures la personne ou la famille qui devra y être accueillie.

Une démarche de montée en puissance de ce service a été menée avec le nouvel opérateur (ANEF) : comité de pilotage, participation DDCS aux commissions d'orientation, refonte des procédures d'évaluation sociale, élaboration de procédures de fonctionnement, animation régionale (organisation de rencontres des SIAO de Rhône-Alpes).

La réinstallation matérielle du service a par ailleurs pu être accompagnée par l'Etat et réalisée à l'automne 2012. Le SIAO a emménagé dans des locaux rénovés, spacieux et fonctionnels, situés au centre ville de Valence.

En 2012, le SIAO (volet insertion) a examiné les demandes de 530 ménages qui ont été orientées vers un hébergement ou un logement.

Inauguration des nouveaux locaux du SIAO



- **l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes en errance**

Plusieurs projets ont été menés à bien pour améliorer ces conditions d'accueil et d'hébergement :

- l'aide à la réinstallation de deux structures : le centre d'hébergement d'urgence de l'Epervière (15 places) dans les locaux devenus vacants de l'Avenue de la libération et le centre d'accueil de jour du Diaconat Protestant dans un bâtiment restructuré rue de La Pérouse avec la création de 5 logements d'insertion cofinancés par l'Etat à hauteur de 226 000 €.
- l'augmentation de 30 % des capacités d'hébergement pour le Plan Hiver 2012/2013 par rapport au plan hiver précédent, avec en particulier la mise en service de places en résidence sociale à Montélimar.

- **l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile**

Ce domaine d'activité avait également connu en 2011 des transformations profondes avec le changement d'opérateur (Diaconat Protestant) et la mise en place d'une nouvelle organisation (hébergement en collectif et en secteur diffus).

Le contexte de très forte évolution de la demande d'asile en Drôme se confirme, avec une nouvelle hausse de 49% à laquelle l'opérateur a dû faire face en 2012. La tendance sur la première partie de 2013 demeure sur ce même niveau et crée une situation particulièrement préoccupante.

Inauguration du centre d'accueil "l'Entraide" du Diaconat Protestant



2. PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS AU LOGEMENT

Logement social

L'État soutient le développement de l'offre HLM, en 2012 ont été financé 731 logements sociaux et 114 logements intermédiaires pour un montant de 1 868 000 € d'aides à la pierre (aides directes), auxquelles s'ajoutent des aides indirectes.

Type de logement	Nombre en 2012	Aides à la pierre	Montant en €
Nombre de PLUS	557	Bonification des taux CdC	9 292 500
Nombre de PLAI	174	Exonération de TFPB	4 394 000
Nombre de PLS	114	TVA réduite	15 210 000
Logements sociaux neufs	845	Sous-total aides indirectes	28 896 500
		Aides directes	1 868 000
		Total	30 764 000

La politique en faveur du logement social et de l'accès au logement est une priorité de l'Etat qui, en 2012, a pu trouver de nombreuses traductions dans le cadre des programmes locaux de l'habitat couvrant progressivement le territoire départemental. Les services de l'Etat ont été très sollicités par les structures intercommunales afin de travailler plus à l'amont sur les besoins et la production en logement neufs. Dans la continuité de ces échanges, il a été convenu qu'à compter de 2013 la programmation HLM de l'État serait établie dans le cadre

d'un dialogue avec les collectivités responsables d'un PLH, afin qu'elles puissent se projeter dans la mise en œuvre concrètes d'actions en faveur du logement de qualité et qui répondent à des besoins locaux dorénavant mieux identifiés.

En ce qui concerne la rénovation du parc existant, un nouveau dialogue a été ouvert avec les fournisseurs d'énergie et les professionnels du bâtiment dans le cadre de la valorisation des CEE (contrat d'économie d'énergie).

Enfin un travail d'étude sur les loyers de marché se poursuit, en lien avec une étude régionale ayant pour objet de mieux caractériser au niveau régional les besoins en logements dans les départements.

L'accès à un logement est un enjeu majeur de cohésion sociale. Pour y répondre, au-delà de l'accroissement du parc de logements, l'État déploie différents outils permettant la prise en compte spécifique de publics en difficulté : droit au logement opposable – DALO, accords collectifs, contingent préfectoral, numéro unique...

- **Le contingent préfectoral**

La réforme de la gestion du contingent préfectoral étudiée en 2011, a été poursuivie en 2012 par la mise en place de conventions de gestion avec tous les bailleurs sociaux (offices publics ou sociétés d'HLM).

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de ce contingent, d'une part en augmentant substantiellement le nombre de logements réservés (doublement en quatre ans), d'autre part en fluidifiant et en rationalisant sa gestion qui ne sera plus réalisée uniquement en "stock" mais aussi pour partie en "flux".

En 2012 ce sont 273 familles qui ont été logées dans ce contingent, soit une augmentation de 26% par rapport à 2011.

- **Le droit au logement opposable (DALO)**

En 2012, l'activité de la commission de médiation a très fortement augmenté : le nombre de demandes examinées a doublé par rapport à 2011 (129 dossiers contre 60).

Parmi les 129 demandes, 9 concernaient le DAHO (droit à l'hébergement). Toutes les demandes d'hébergement ont reçu une proposition.

- **Le Numéro Unique**

La gestion de la demande de logements sociaux par un numéro unique est un enjeu important pour les bailleurs sociaux (dans leur gestion quotidienne et dans leurs besoins de reporting), ainsi que pour l'Etat dans son besoin de connaître de manière fiable l'état de la demande.

Le mode de gestion a donc été délégué, à la suite d'un appel d'offre, à un organisme qualifié (ADIL).

Réhabilitation du parc privé et lutte contre l'habitat indigne

S'agissant du parc privé, l'Etat, au travers de l'action de l'Anah (agence nationale de l'habitat) a permis l'amélioration des conditions de vie des occupants de 511 logements, soit 12% de plus qu'en 2011, pour un montant global de subventions de l'Anah de 4,6 M€ (hors fond énergie). Les réhabilitations sont orientées sur les priorités liées aux travaux de maintien a domicile, d'amélioration énergétique et de traitement des logements locatifs très dégradés. Cette mobilisation a été plus particulièrement marquée dans les centres anciens de Montélimar, de 11 communes du valentinois et du territoire de la communauté de communes des Deux Rives, dans le cadre de 3 conventions spécifiques.

Dans le domaine énergétique, l'action du *programme de lutte contre la précarité énergétique*, nommé «Habiter mieux», a bénéficié à 185 propriétaires occupants aidés dans la réalisation de leurs travaux d'énergie. Aux aides ordinaires de travaux s'ajoute l'octroi d'une prime de 2 100€ financée par l'Anah, le Conseil Général et quelques collectivités. Ce programme est tourné vers un soutien auprès des propriétaires modestes et très modestes occupant une résidence principale de plus de 15 ans. Ces bons résultats ont été atteints grâce à l'élargissement des partenariats que l'Etat a conduit en 2012 auprès des fournisseurs d'énergie, et des acteurs du bâtiment. Deux protocoles ont été signés (juillet et décembre) avec Total-Charvet, GDF Suez, la fédération du bâtiment (FFB), et les artisans (CAPEB). Ils rejoignent l'ensemble des autres partenariats déjà à l'oeuvre avec la CAF, la CARSAT, la MSA, Procivis/Sacicap et le Conseil Général.

Dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne, priorité nationale de l'action publique au regard aux enjeux de santé publique, l'action de tous les acteurs (collectivités, organismes publics, parapublics, sociaux, associatifs) est coordonnée dans le cadre d'un "pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne", officiellement installé en 2012.

Elle est conduite par les services de l'État et au delà des interventions de l'Anah, s'est traduite par :

- le traitement de 224 signalements, dont 159 ont fait l'objet d'une enquête;
- la prescription de 11 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ;
- la levée de 10 arrêtés préfectoraux d'insalubrité.

Le programme Habiter Mieux

Ce programme Habiter Mieux est décliné en Drôme sur la base d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique (CLE) signé le 30 janvier 2011 avec le Conseil Général et de nombreux partenaires relais (fournisseurs d'énergie, caisses de retraite, CAF-MSA, fédération du bâtiment et artisans). Il permet, sous plusieurs conditions, de bénéficier d'une aide financière (aide de solidarité écologique- ASE), complémentaire à la subvention de l'ANAH, et d'un accompagnement pour la réalisation de travaux de performance énergétique auprès des propriétaires occupants aux revenus modestes).

Le budget annuel de subvention de l'ANAH (uniquement pour les travaux) s'élève en 2012 à 4,6 M€ (+ 430 000 € de primes ASE au titre du programme Habiter Mieux). 185 propriétaires occupants ont été aidés dans la réalisation de leurs travaux d'énergie.

Prévention des expulsions locatives

Le traitement des dossiers d'expulsion locative comporte une phase importante, située entre la réception de l'assignation de la personne menacée d'expulsion devant le tribunal d'instance et la demande de concours de la force publique par l'huissier. Les délais légaux qui s'y rattachent peuvent être mis à profit pour aboutir au relogement de la personne ou de la famille concernée.

La **commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives** (CCAPEX), co-présidée par l'État et le Conseil général, a continué de connaître une activité soutenue. 660 nouveaux dossiers (bailleurs publics et privés) ont été examinés en 2012.

Accueil des gens du voyage

La procédure de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage s'est poursuivie en 2012 avec la consultation des communes. Sa validation définitive se fera en juin 2013. Trois nouvelles communes sont dans l'obligation de réaliser une des aires d'accueil et des projets d'habitat adaptés pour familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation sont envisagés sur l'ensemble département.

En 2012, **une aire de grand passage** a été ouverte en Drôme pour répondre aux stationnements ponctuels et temporaires de 150 à 200 caravanes. Elle constitue une réponse sécurisante et très attendue au phénomène croissant de grands rassemblements de Gens du Voyage observé sur le territoire.

En ce qui concerne l'accueil des populations itinérantes, avec l'ouverture de l'aire d'accueil de Bourg-Les-Valence/Chabeuil, **la Drôme totalise 9 aires d'accueil opérationnelles**, soit une offre totale de 212 places.

3. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION, LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE

Éducation

Les écoles, collèges et lycées publics et privés de la Drôme accueillent à la rentrée scolaire 2012 près de 93 600 élèves. Ainsi l'effectif constaté à la rentrée 2012 a globalement crû de 1 000 élèves par rapport à 2010.

Population scolaire	2010	2011	2012	Évolution 2012/2010
Premier degré	51 168	51 070	51 353	0,36%
Collèges	24 159	24 441	24 774	2,55%
Lycées	12 448	13 716	12 713	2,13%
Lycées professionnels	4 829	5 152	4 768	-1,26%
Total	92 604	94 379	93 608	1,08%

Dans le premier degré, la rentrée 2012 a été marquée par la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'École décidé par le Gouvernement en mai 2012.

Dans ce cadre, la Drôme a bénéficié d'une attribution exceptionnelle de 11 postes, consacrés pour l'essentiel à l'éducation prioritaire, au maintien des écoles rurales et à l'amélioration des moyens de remplacement.

Pour la rentrée 2012, 27 ouvertures de classe ont été réalisées et 12 fermetures prononcées, soit un solde positif de 15 ouvertures

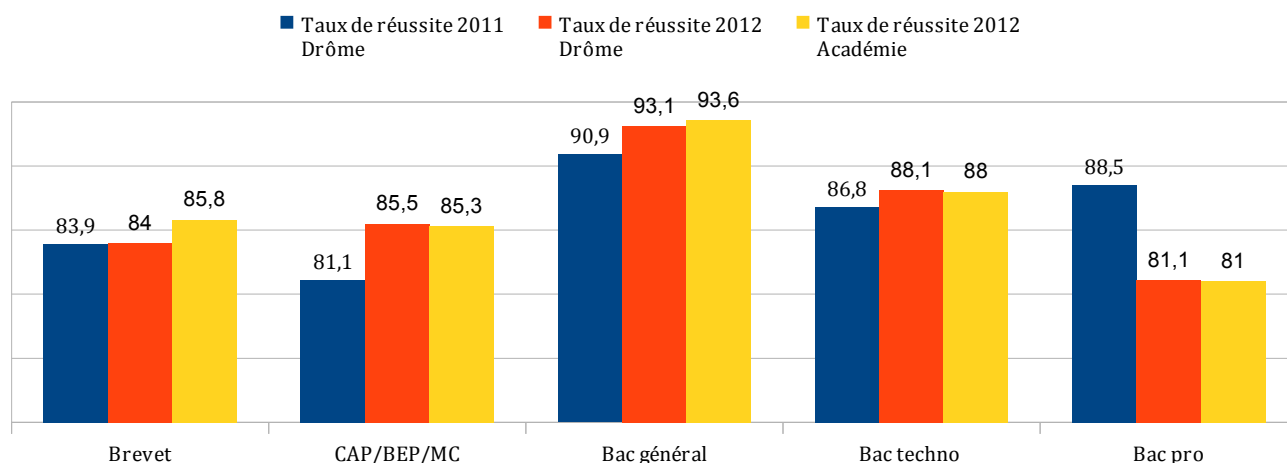
Pour la rentrée 2013, la priorité à l'Éducation et en particulier au premier degré, affirmée par le Président de la République, se concrétise en Drôme par une dotation complémentaire de 24 postes.

Ces moyens, qui constituent le premier volet d'un plan quinquennal, ont pour ambition de répondre à quatre priorités essentielles destinées à favoriser une meilleure réussite de tous les élèves :

- Favoriser la scolarisation des enfants âgés de moins de trois ans, en particulier dans l'éducation prioritaire,
- Soutenir la scolarisation des enfants à besoin éducatif particulier,
- Affermir les capacités de remplacement des enseignants du département,
- Affecter un maître supplémentaire dans les écoles relevant de besoins prioritaires.

Dans le second degré, les résultats aux examens de la session 2012 témoignent d'un niveau des élèves drômois toujours globalement satisfaisant. Dans le domaine de l'orientation, on note encore cette année, une baisse du taux de redoublement.

Évolution des résultats aux examens dans la Drôme



Pour la rentrée prochaine, trois unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) seront créées dans la Drôme dont 2 en collège et une à l'école régionale d'enseignement adapté (EREA) de Montélimar.

Sport

Comptant 119 656 licenciés et 1 222 établissements d'activités physiques et sportives, la Drôme est un département où la pratique sportive est développée, et où l'Etat s'emploie, aux côtés des collectivités locales et du mouvement sportif, à le soutenir.

Les objectifs du centre national pour le développement du sport (CNDS) sont de promouvoir le sport pour le plus grand nombre en corrigeant les inégalités d'accès à la pratique sportive, notamment pour celles et ceux qui pour des raisons sociales, culturelles, géographiques, physiques ou économiques en sont éloignés.

Pour le petit équipement, six dossiers ont été retenus par le CNDS sur l'enveloppe régionale, pour une somme globale de 93 222 €. Les disciplines servies sont l'activité BMX, de tennis, d'escalade, de sports de glisse (skate park) et des aides à l'achat de matériel pour la pratique du sport par les personnes handicapées.

Par ailleurs, 727 720 € d'aides financières ont été affectés aux projets des comités et associations sportives avec des priorités en matière de publics en faveur des femmes, de la population des quartiers de la politique de la ville, des personnes handicapées, et de thématiques telles la formation des dirigeants, la lutte contre les incivilités, la santé, les projets des associations et le développement durable.

Un crédit de 74 929 € a également été consacré aux actions d'accompagnement éducatif sportif par les associations sportives en direction des jeunes scolarisés et avec le concours des établissements scolaires sur le temps périscolaire de fin d'après-midi.

Jeunesse et vie associative

Le **service civique** est un dispositif qui a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociales, en offrant aux jeunes l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. C'est la raison pour laquelle la direction de la cohésion sociale a poursuivi ses efforts pour la promotion de cette mesure, qui sert à la fois les jeunes, qui peuvent ainsi bénéficier d'une expérience de vie, d'une formation et d'un accompagnement, et les structures associatives ou les collectivités qui peuvent ainsi développer des actions d'intérêt général au service de nos concitoyens.

En 2012, 63 recrutements en service civique ont eu lieu dans la Drôme.

Sur l'ensemble des structures drômoises agréées, 224 jeunes ont bénéficié d'un contrat de service civique en 2012.

Les thématiques principales des missions confiées aux jeunes sont celles de la solidarité, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs.

Droit des femmes

La place des femmes dans la société souffre encore de difficultés que des actions spécifiques et déterminées doivent contribuer à éliminer. Notre pays conduit dans ce domaine une politique volontariste dans le sens d'une plus grande égalité des hommes et des femmes.

Après plus de 20 ans d'absence, un Ministère des droits des femmes a été créé. Les droits des femmes sont redevenus une politique publique à part entière, intégrée dans l'action gouvernementale.

Le comité interministériel aux Droits des femmes, réuni pour la première fois depuis 12 ans, a rendu public un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour affirmer la volonté de passer à une troisième génération de droits des femmes, pour affirmer une réelle égalité des droits.

Cette ambition est relayée par des actions départementales :

- **la lutte contre les violences faites aux femmes**
Elle s'appuie sur le 3^{ème} plan triennal (2011-2013) de lutte contre les violences faites aux femmes :
 - 25 gendarmes ont été formés à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, lors de 2 séances spécifiques
 - des séances de prévention des violences sexistes ont été réalisées en collèges et lycées
 - un encart Nyonsais-Baronnies du livret « Refusez les violences conjugales » a été réalisé et présenté par le sous-préfet de Nyons.

- **l'égalité professionnelle**
3 actions peuvent être citées :
 - « Des métiers au féminin, en route pour le BTP » Une action pour élargir les choix professionnels des filles et des femmes pour garantir de meilleures opportunités d'embauches, salaires, carrières, retraites. Cette action combine : informations, découverte des lieux de formations, visites d'entreprises, facilitation des rencontres avec les employeurs : préparation et accompagnement
 - la 3^{ème} conférence égalité professionnelle: « Des opportunités de développement pour les entreprises, Économie sociale et solidaire au féminin, et si tout le monde y gagnait ! » a réuni environ 80 personnes
 - lutte contre les stéréotypes : la bibliographie « Pour vivre ensemble, riches de nos différences » a été présentée en préfecture. Toutes les écoles de la Drôme ont été destinataires de 2 exemplaires, grâce à une collaboration avec le CDDP.

4. PROTÉGER LA SANTÉ

Maisons de santé pluriprofessionnelles

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) a prévu la création de 250 **maisons de santé pluriprofessionnelles** (MSP) entre 2010 et 2013, afin de favoriser le maintien des professionnels de santé en facilitant leur regroupement, sur les territoires dont l'offre de soins doit être consolidée.

En Drôme, un second projet de MPS a bénéficié des aides de l'Etat sur l'année 2012. Il s'agit de la future MSP d'Andance portée par la communauté de communes Rhône-Valloire. Elle

est en cours de construction et devrait ouvrir début 2014, 7 autres projets sont en cours de montage.

Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est très présente dans la Drôme. Pour lutter contre cette plante au pollen fortement allergène, un **plan départemental de lutte contre l'ambroisie** a été mis en place.

Une des actions primorales a été la nomination de référents ambroisie communaux qui sont au nombre de 223.

Parmi les actions mises en place au cours de l'année 2012, on notera :

- trois sessions de formation des référents ont été organisées par l'ARS
- une communication renforcée auprès des agriculteurs (édition d'une fiche ambroisie, diffusion d'une plaquette) et des contrôles ponctuels à rôle pédagogique
- la journée de l'ambroisie : action de communication destinée à informer la population
- des actions locales : création d'une « cellule ambroisie » interservices à Valence, une expérience de pastoralisme sur les berges du Roubion et du Jabron, des actions de sensibilisation dans les écoles

Surveillance du moustique-tigre

Le moustique-tigre (*Aedes Albopictus*) est un insecte potentiellement vecteur des virus de la dengue et du chikungunya. Dans le cadre du dispositif de surveillance, le département de la Drôme est passé au niveau 1 de risque aedes albopictus à la fin de la saison 2012 de veille entomologique. Ce passage a été décidé après l'observation d'oeufs sur plusieurs pièges à plusieurs reprises et l'observation de larves ou d'adultes aux alentours des pièges.

Par ailleurs, des réunions publiques dans les communes où le moustique a été repéré ont été organisées. Des dépliants présentant les mesures à prendre par les particuliers pour éviter la prolifération de ces insectes ont été diffusés.



Plan canicule

Au cours de l'été 2012 , le niveau 1 du plan canicule (veille saisonnière) a été activé (du 1^{er} juin au 31 août 2012).

La Délégation départementale de l'ARS, en lien avec la préfecture, a actualisé le plan et mobilisé les établissements sanitaires et médico-sociaux.

La délégation de la Drôme a suivi de près l'activité des hôpitaux en lien avec la chaleur afin de connaître l'impact des températures sur les populations

Les fortes chaleurs de mi-août ne présentaient pas les caractéristiques entraînant la mise en œuvre du niveau 2 du plan. Toutefois, des messages de pré-alerte ont été transmis par courriel à tous les établissements.

A MÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

1. MODERNISER LA RELATION AVEC LES USAGERS

Label Qualipref 2

Engagée depuis plus d'un an dans une démarche qualité, la préfecture de la Drome a obtenu le label national « qualipref 2 », décerné par l'AFNOR le 19 décembre 2012 après un audit sur les modalités d'accueil du public réalisé le 6 décembre 2012.

L'objectif de cette démarche est l'amélioration de la qualité de services auprès des usagers, autant pour l'accueil du public que pour la délivrance des titres. Elle couvre la majeure partie des activités préfectorales : condition d'accueil aussi bien physique que téléphonique, courrier et courriel, condition de traitement des demandes.

Parmi principales mesures mise en place pour l'amélioration des services :

- un allongement des horaires d'ouverture des guichets des cartes grises et des permis de conduire
- la possibilité de déposer sa demande de carte grise en libre-accès (« dépôt express cartes grises »)
- la refonte de l'affichage et de la signalétique dans les locaux
- l'aménagement et l'équipement des locaux
- la mise à disposition d'une borne internet

Les attentes et avis des usagers sont également pris en compte par l'intermédiaire du comité local des usagers créé en octobre 2012, et la réalisation d'enquêtes de satisfaction au cours desquelles les usagers sont interrogés.



Rénovation du bureau de l'immigration et de l'intégration

Parallèlement à cette démarche qualité, des travaux d'amélioration dans la zone d'accueil des étrangers ont été réalisés : accès naturel à la lumière, augmentation du nombre de places assises, confidentialité et possibilité de s'asseoir aux guichets.

L'objectif de ces travaux est d'offrir des conditions de confort et de sécurité améliorées, et de permettre l'installation des nouveaux systèmes informatiques.

Les dépenses engagées s'élèvent à 104 700 €

La zone d'accueil du bureau de l'immigration et de l'intégration



En parallèle à cette démarche qualité, la **démarche d'amélioration des processus** (méthode LEAN) mise en place en 2011, s'est poursuivie en 2012. Elle a été déployée au service des cartes grises, ainsi qu'au contrôle de légalité. Elle a permis une amélioration des délais de traitement des dossiers.

Contrôle de légalité

Le **contrôle de légalité** et le **contrôle budgétaire** sont, depuis 2010, regroupés à la préfecture pour la totalité des actes des collectivités du département (54 019 actes reçus en 2012 soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 2011). Ce regroupement permet une homogénéité du contrôle au plan départemental.

Pour l'année 2012, le taux de contrôle des actes prioritaires s'élève à plus de 85 %. Le taux d'actes retirés ou réformés après une intervention de la préfecture est de près de 71%.

Le développement de la **transmission dématérialisés des actes** soumis au contrôle de légalité se poursuit : 76 collectivités ont signé, depuis 2007, une convention de raccordement à l'application ACTES.

Depuis son déploiement en 2011, 14 collectivités ont adhéré à l'application ACTES budgétaires.

Dématérialisation des procédures

Avec 4 550 dossiers de **télédéclaration des aides de la politique agricole commune** (PAC) déposés, la Drôme a enregistré en 2012 un taux de télédéclaration s'élevant à 54 %, soit une progression de 20 points par rapport à l'année précédente (33%). Afin de poursuivre l'autonomie des exploitants, les actions menées en matière de communication, de formation et de rendez-vous délocalisés seront reconduites en 2013.

Opérationnel depuis 2010, le **dispositif Titres Payables par Internet** (TIPI) poursuit son développement et permet à la fois d'améliorer le recouvrement et la trésorerie des organismes publics et de simplifier les démarches des usagers.

Ce service permet aux usagers des collectivités de payer en ligne par carte bancaire 24h/24 et 7j/7 dans un environnement informatique sécurisé. TIPI est majoritairement utilisé pour régler des prestations périscolaires, l'eau et l'assainissement et peut être utilement étendu à d'autres services.

Dans la Drôme, 18 conventions TIPI ont été signées en 2012.

L'**application « e-associations »**, permettant aux usagers de déclarer la création d'une association par le biais d'Internet a été mise en oeuvre. Cette application est d'utilisation volontaire, les dirigeants associatifs pouvant toujours utiliser le formulaire CERFA. Pour l'année 2012, cela a représenté plus de 11 % des dossiers.

Le conciliateur fiscal départemental

Le conciliateur fiscal départemental répond à la volonté de proposer à l'utilisateur, s'estimant victime d'un dysfonctionnement dans sa relation avec l'administration, un recours personnalisé, pris en charge par un interlocuteur unique. Le conciliateur compétent pour traiter l'ensemble de la demande du contribuable dispose à cet effet d'un pouvoir de décision qui lui permet de réformer les décisions prises à l'échelon local.

La création d'une telle instance de conciliation répond à l'objectif d'instaurer une relation positive avec l'utilisateur, en lui proposant un niveau de dialogue marqué à la fois par la proximité géographique et la distance hiérarchique par rapport au service à l'origine de la décision. Ce dialogue doit permettre de dégager une solution définitive conforme à l'image d'une administration engagée dans une démarche d'administration de service.

Le conciliateur fiscal départemental a traité 452 demandes en 2012 dont 65% dans le délai de 30 jours de manière à fournir une prestation de qualité à l'utilisateur.

Il ressort à l'analyse que les impôts dits « impôts ménages » sont les principaux pourvoyeurs de saisines du conciliateur avec 173 demandes au titre de l'IR (38,30 %), 144 la TH (32 %), et 69 (15,30%) la TF et la TEOM (ordures ménagères).

Délivrance des titres

Nombre de titres délivrés en 2012	
Cartes nationales d'identité	43 115
Passeports	18 123
Opérations sur cartes grises	76 233
Permis de conduire <i>dont primata permis B accordés</i>	22 926 6 114
Titres de séjour	3 330

Parmi les autres activités d'instruction et de contrôle :

- 341 dossiers de manifestations sportives, dont le Rallye de Monte-Carlo, le Tour de France, la manifestation aérienne de l'aérodrome de Chabeuil et le critérium du Dauphiné libéré ;
- 50 enquêtes publiques ;
- 249 nouvelles requêtes ont été reçues en matière de contentieux.

Un nouveau site internet départemental unique des services de l'État

*Au cours de l'année 2012, les services ont travaillé sur le projet de refonte du site internet de la préfecture afin de mettre en place un **site internet départemental unique regroupant tous les services de l'État dans le département**, avec une **adresse unique www.drome.gouv.fr**.*

Après la mise en place de la nouvelle organisation départementale des services de l'État, il s'agissait de rationaliser et simplifier la présence des services sur internet et d'offrir aux citoyens un service public numérique à la hauteur de leurs attentes.

Ce nouveau site, mis en ligne le 22 avril 2013, résulte, notamment, de la fusion des trois sites internet existant : préfecture, direction départementale des territoires et direction départementale de la cohésion sociale.

Les internautes y trouveront des informations complètes : présentation des services de l'État, explications sur les politiques publiques conduites par l'État dans le département et renseignements pratiques pour réaliser leurs démarches administratives ou téléprocédures.

Enfin, en situation de gestion de crise, l'activation d'un module « Alerte » accessible dès la page d'accueil du site permet aux élus et citoyens d'être informés de la situation de la crise en cours.



2. POURSUIVRE LA RÉORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Dans le prolongement de la réorganisation de l'administration de l'État (Réate), une nouvelle démarche de modernisation a été mise en place par le Gouvernement conduisant les services de l'État poursuivent leur adaptation. Cette modernisation tient compte d'une part de la volonté gouvernementale de maîtriser les dépenses publiques et de développer des postes dans les secteurs prioritaires, notamment dans l'Education Nationale, et d'autre part, d'opérer des réorganisations dans les services de l'Etat.

La sous-préfecture de Nyons a été sélectionnée pour expérimenter un plan de formation, destiné à préparer les agents au **passage à un travail en mode mission de la sous-préfecture**. Dans ce cadre, un projet de service a été élaboré pour préparer le basculement. Ce document redéfinit l'organisation de la Sous-Préfecture en 2 pôles : le pôle police administrative et sécurité et le pôle développement économique et territorial. Durant l'année 2012, 14 sessions de formation ont été mises en place en liaison permanente avec la DRH du Ministère de l'Intérieur.

Le réseau territorial de la direction départementale des territoires de la Drôme (DDT) s'est réorganisé afin de disposer d'unités plus robustes dans l'exercice de leurs missions, suite aux baisses des effectifs liés à l'arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle et aux baisses portants sur les autres métiers, comme l'ADS et l'ATESAT. Un projet a été étudié et engagé au cours du premier semestre 2012, conduisant de manière phasée à une structuration en 3 unités (une par arrondissement), l'unité territoriale nord (regroupant les UT de Romans et Valence), l'unité territoriale centre (Die) et l'unité territoriale sud (comprenant Nyons et Montélimar). Dans le cadre de cette réorganisation, le personnel basé à Romans a rejoint le siège de Valence au début de l'année 2013. A noter que le site de Montélimar fera l'objet d'une fermeture au 31 décembre 2014 et d'un redéploiement des personnels sur Nyons et Valence.

Les travaux réalisés à la **direction départementale des finances publiques (DDFIP)** ont favorisé un meilleur service à l'utilisateur ainsi que le renforcement de la sécurité. A cet effet, la sécurisation du centre des finances publiques situé au 25 avenue de Romans permet le regroupement des services (Trésorerie de Valence Agglomération et Trésorerie de Valence HLM) à cette adresse, proche du pôle bus, de la gare SNCF et des parkings du Polygone.

Les actions de mutualisation se sont poursuivies en 2012, avec notamment la **création effective du service interministériel des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)** dont le périmètre comprend la préfecture et les trois DDI. Ce service permet de mutualiser les ressources informatiques.